

La valorisation de la forêt française

Déclaration du groupe Outre-mer

La fructueuse collaboration entre section et délégation a permis de mettre en exergue une réalité parfois peu connue, mais fondamentale en termes d'enjeux de recherche et de développement scientifiques. En effet, les forêts françaises ultramarines représentent 37 % de la forêt nationale. Mais surtout, par leur localisation sur des territoires « points chauds de la biodiversité », elles recèlent un patrimoine extraordinairement riche en espèces endémiques en abritant les dernières forêts primaires.

Mais le premier défi, bien identifié dans l'avis, est la nécessaire amélioration de la connaissance sur la forêt ultramarine. Le groupe de l'Outre-mer approuve la demande d'extension aux territoires ultramarins du champ d'intervention de l'Institut national de l'information géographique et forestière. Cette meilleure connaissance permettrait d'apporter des réponses plus fortes aux menaces spécifiques : espèces exotiques envahissantes, incendies, défrichage et étalement urbain, effets négatifs de l'exploitation minière. S'agissant de la maîtrise de la déforestation Outre-mer et de la lutte contre les incendies, l'exemple dramatique du Maido à la Réunion, dont le site est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, doit inviter l'État à renforcer les moyens humains et matériels.

En matière de développement durable des territoires ultramarins, la valorisation et la structuration de la filière bois doit être accentuée, notamment par les démarches de certification. Plus précisément, les efforts sur la mise en œuvre de la filière bois-énergie, en Guyane avec la biomasse ligneuse, doivent être poursuivis. De manière générale, le groupe soutient l'ensemble des préconisations visant à accroître la productivité de la forêt, dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles et respectueuse des écosystèmes.

Enfin, s'agissant des enjeux liés à la déforestation et à la lutte contre la dégradation forestière en Guyane, il nous paraît fondamental que ce territoire puisse bénéficier des moyens liés à la séquestration du carbone. Le projet REDD+ plateau des Guyanes mené actuellement, doit permettre à ce territoire de bénéficier des ressources financières additionnelles pour mettre en place des politiques incitatives (développement d'activités alternatives à l'abatis-brûlis, à l'exploitation illégale de forêts, à l'orpaillage illégal) ou coercitives (moyens supplémentaires de surveillance et de lutte contre l'orpaillage illégal).

Le groupe soutenant sans réserve l'ensemble des préconisations formulées, a voté l'avis.